



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Vous cherchez un nouvel emploi dans l'économie domestique ?



met en relation des salarié-e-s titulaires d'un permis de séjour ou en cours de régularisation avec des employeurs soucieux de respecter leurs obligations légales.

Service gratuit. Inscrivez-vous sur : menage-emploi.ch

Horaires :

Du lundi au vendredi, 9h-12h et 14h-16h30

☎ 022.727.01.68

N'oubliez pas :

**Tout travail doit être
déclaré aux assurances
sociales.**



www.chequeservice.ch

022.301.73.16

Salaires minimaux 2023 dans l'économie domestique

Employé-e-s de maison à temps partiel (Tarif horaire sans vacances)

Employé-e non qualifié-e, employé-e de maison sans qualification particulière	24.00 CHF
Employé-e non qualifié-e avec au moins quatre ans d'expérience professionnelle dans l'économie domestique	24.26 CHF
Employé-e qualifié-e porteur d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	24.26 CHF
Employé-e qualifié-e porteur d'un autre titre	24.51 CHF
Employé-e qualifié-e avec CFC ou, dans les métiers ci-après, porteur d'un titre ou d'une expérience de 5 ans équivalents:	
Maître d'hôtel/gouvernante	24.51 CHF
Cuisinier/cuisinière et chauffeur	24.51 CHF
Horticulteur/horticultrice	26.14 CHF

Attention !

Aucun employeur n'est en droit de vous payer un salaire inférieur à ces minimaux. Si vous gagnez moins, venez au syndicat nous en faire part. L'employeur est tenu de donner chaque mois le décompte de salaire.

Travail de nuit

Entre 20h et 7h, le/la travailleur-euse perçoit du salaire minimum ci-dessus :

- e) 60%, pour les veilles de nuit accomplies sans interruption;
- f) 80%, pour chaque nuit de veille nécessitant une intervention de sa part;
- g) 125%, pour les nuits de veille nécessitant plus d'une intervention de sa part;
- h) 125%, pour le travail de nuit.

Des questions sur

- Ménage-emploi ?
- Chèque service ?
- Vos droits ?
- Vos conditions de travail ?



Permanence syndicale

mardi, de 14h à 17h
mercredi, de 9h à 12h
jeudi, de 14h à 17h

16, rue des Chaudronniers

Attention : ces horaires peuvent varier. Merci de consulter notre site internet sit-syndicat.ch

